

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2010

**Étaient présents** : REYNIER-POËTE Patrick  
MERE Philippe  
RAVANAT Jean-Luc  
RAVANAT Jean-Louis  
BARNEL Annick  
PERRIN Caroline  
RAVANAT Carole  
CASSAGNE Thierry  
PELÉ Denis  
PELLISSIER Francis

**Était excusée** : CACHET Christine

**Ordre du jour** : Budgets primitifs 2010  
Changement des horaires de l'école  
Prise de position par rapport à la réforme territoriale  
Compte-rendu du conseil d'école du 09/03/2010  
Informations et questions diverses

## COMPTE-RENDU DU 18 FEVRIER 2010

**Patrick Reynier-Poète** précise que le dossier de subvention pour l'acquisition des bâtiments aux Perrins passera en commission du CDRA début mai et la vente ne pourra donc se signer qu'après. Le conseil municipal doit l'autoriser à signer les documents nécessaires à cette transaction.

**Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'achat des deux bâtiments des Perrins.**

Le compte-rendu du 18 février 2010 est approuvé par les membres du conseil municipal.

## BUDGETS PRIMITIFS 2010

### **Taxes d'imposition 2010**

**Patrick Reynier-Poète** mentionne les taux d'imposition pour l'année 2009 :

TH	8.90 %
FB	12.40 %
FNB	65.76 %

Le produit attendu, sans bouger les taux et avec l'augmentation des bases d'imposition, s'élèverait à 86 630 euros.

Considérant qu'il est préférable d'augmenter légèrement les impôts chaque année, il propose les taux suivants pour l'année 2010 :

TH	8.95 %
FB	12.48 %
FNB	65.80 %

Le produit attendu s'élèverait à ce moment-là à 87 164 euros.

**Jean-Louis Ravanat** défend cette position précisant que la commune peut être pénalisée sur les taux des subventions si elle ne fait pas d'effort. De plus, des recettes sont nécessaires pour améliorer les services aux habitants de la commune.

**Denis Pelé** est également d'accord, son souhait étant d'aménager les abords des moloks (une fois installés).

**Annick Barnel** estime que l'augmentation des impôts, et par cela des recettes, doit être liée aux dépenses. Une discussion plus générale sur l'orientation des souhaits des élus pour la commune devrait être abordée.

**Thierry Cassagne** exprime son désaccord, les tarifs de l'eau et de la taxe pour les ordures ménagères étant eux aussi en augmentation.

**Après délibération, le conseil municipal, par 1 voix Contre et 9 voix Pour, fixe les taux des taxes d'imposition pour 2010 suivants :**

<b>TH</b>	<b>8.95 %</b>
<b>FB</b>	<b>12.48 %</b>
<b>FNB</b>	<b>65.80 %</b>

Le conseil municipal décide que la différence de 534 euros entre le produit attendu et celui annoncé dans le budget primitif, est imputée sur le compte 61521 "entretien de terrains".

#### ↳ **Budget général**

**Patrick Reynier-Poète** présente au conseil municipal les comptes du budget primitif général qui s'établissent comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 267 000 euros
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 411 896.80 euros

Certains élus constatent que les travaux de la chaufferie ne sont toujours pas terminés et demandent quand ils le seront.

**Patrick Reynier-Poète** répond que seul le peintre doit maintenant intervenir. Cependant, la mairie et le maître d'œuvre l'ont contacté à plusieurs reprises et il est difficile de le faire déplacer. Des plantations doivent également être réalisées.

#### ↳ **Budget de l'eau**

**Patrick Reynier-Poète** présente ensuite les comptes du budget primitif eau et assainissement qui s'établissent comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 61 400 euros
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 108 181.71 euros

Il signale que le conseil général et l'agence de l'eau n'ont toujours pas répondu aux demandes de subvention. Si les accords de principe parviennent courant 2010, des décisions modificatives sur le budget pourront être effectuées.

**Après présentation, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets présentés par le Maire.**

**CHANGEMENT DES HORAIRES DE L'ECOLE  
ET COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 09/03/2010**

↳ Horaires école maternelle

**Patrick Reynier-Poète** explique le problème de responsabilité rencontré par la directrice de la maternelle sur les horaires de l'école et des transports scolaires. Les horaires de sorties sont actuellement de 11h30 et de 16h30 alors que les élèves prennent le car à 11h20 et 16h20. Aussi, la commune a demandé à l'Inspectrice d'académie son avis sur la modification des horaires de sortie de l'école maternelle à 11h20 et 16h20, qui a émis un avis favorable.

Cependant, la directrice n'est pas totalement satisfaite puisque les enfants ont environ une dizaine de minutes en moins de cours par jour.

Après entretien avec l'Inspectrice de secteur, le Maire propose la modification.

**Aussi, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les horaires pour l'école maternelle, qui entreront en vigueur à compter du 26 avril 2010 :**

**Matin                    8 h 20 - 11 h 20**

**Après-midi    13 h 20 - 16 h 20**

↳ Compte-rendu du conseil d'école du 09/03/2010

**Jean-Luc Ravanat** commente la réunion du conseil d'école avec pour constat agréable, le nombre important de parents d'élèves. Les thèmes suivants ont été abordés :

Effectifs 2010-2011 : 52 élèves en maternelle, 103 élèves en primaire.

Les sorties et les projets scolaires : théâtre, cinéma, sorties raquettes et ski de fond, piscine, bibliothèque, projet culturel "Django Reinhardt" avec une restitution le 04 juin 2010...

Les cartes de transport scolaire : Une information a circulé dans les cartables sur la possibilité de contrôle des cartes de transport. M. Baïetto, vice-président au conseil général en charge des transports scolaires accorde, pour une dernière année, la dérogation aux élèves du regroupement pédagogique. Concernant le paiement des cartes, personne n'a d'informations pour l'instant. A priori, à la rentrée prochaine, le transporteur retenu par le conseil général serait VFD.

Les travaux et aménagements dans les deux écoles : Pour Saint Jean, demande d'une étagère, d'un store pour une baie vitrée. Pour le plan de mise en sécurité, il est nécessaire, en cas de première urgence, d'avoir certaines provisions (eau, sucre, radio, piles, scotch...).

Les questions diverses.

**Patrick Reynier-Poète** annonce le maintien, par le transporteur, des quatre voyages par jour avec tous les arrêts.

**PRISE DE POSITION PAR RAPPORT A LA REFORME TERRITORIALE**

**Patrick Reynier-Poète** expose au conseil municipal la prise de position de l'association des maires ruraux de France sur les inquiétudes face à la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle. Elle craint pour l'avenir des finances communales.

Patrick Reynier-Poète est partagé car il admet qu'une réforme est nécessaire mais n'est pas d'accord sur la manière. La taxe professionnelle va être supprimée et personne ne sait par quoi elle va être remplacée. Les conseils généraux vont également disparaître.

**Annick Barnel** considère que face à la dette qu'il va falloir rembourser, ce millefeuille coûte très cher. Elle est plus inquiète face à la suppression des postes dans l'éducation nationale que par la suppression des conseils généraux.

**Philippe Mère, Jean-Louis Ravanat** et **Denis Pelé** sont préoccupés du devenir des communes rurales qui n'auront plus de financements (seules les collectivités les plus peuplées en auront) et donc plus de pouvoirs. Les petites communes ne représenteront plus rien.

Ce dernier pense que la suppression des conseils généraux ne va pas permettre des économies. La démocratie a un coût, le tout est de savoir s'il faut vouloir en payer le prix.

**Patrick Reynier-Poète** termine en confirmant qu'il n'est pas question de supprimer les communes mais qu'elles auront effectivement de moins en moins de moyens.

Il demande aux élus s'ils souhaitent prendre la délibération proposée par l'association des maires ruraux de France.

**Après délibération, le conseil municipal, par 8 voix Pour et 2 Abstentions, étant d'accord avec les arguments apportés par l'association des maires ruraux de France, accepte de prendre cette délibération.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Achat parcelle de terrain aux Rhoures**

**Patrick Reynier-Poète** rappelle que le transformateur électrique des Rhoures a été construit sur une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Maurice Eymery qui devait bien entendu être achetée par la commune. Cependant, le dossier ayant pris du retard et Monsieur Eymery ayant depuis partagé son terrain, il a fallu établir un nouveau document d'arpentage.

Aussi, pour régulariser cette situation, l'acte d'achat doit être passé chez le Notaire et le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer les actes correspondants.

**Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle de terrain située aux Rhoures appartenant à Monsieur Maurice Eymery.**

### **“Equirando“**

**Patrick Reynier-Poète** informe le conseil municipal d'une manifestation importante, nommée “Equirando“, le 25 juillet 2010 réunissant à Vizille de 1 000 à 2 000 cavaliers venus de toute la France. Ils recherchent un point de rassemblement pour le 22 juillet 2010. Une personne chargée de l'organisation est venue voir ce qui peut leur être proposé. Une association pourrait organiser le repas du 22 juillet au soir et le petit déjeuner du 23 au matin. Le but est d'informer les participants sur ce qu'ils pourront trouver en termes d'hébergement et d'approvisionnement.

Si une association est d'accord, elle sera mise en relation avec les responsables d'Equirando. Une réponse est souhaitée pour le 15 avril 2010.

### **Réunion publique sur les “moloks“**

**Denis Pelé** fait état de la réunion publique du 12 mars 2010 sur le projet d'implantation de “moloks“. Quelques habitants se sont déplacés dont une majorité du hameau des Arnauds. Il leur a été présenté les emplacements prévus, le financement ainsi que les avantages de ce système. L'avis sur la mise en place ou non d'un “molok“ aux Arnauds est très partagé par ses habitants.

**Caroline Perrin** rebondit sur les colonnes de tri en demandant si elles pourraient être enterrées.

**Patrick Reynier-Poète** rétorque que le coût est plus important ; 1 000 € de plus pour les colonnes d'emballages et de papiers et 2 000 € de plus pour les colonnes de verres, soit 4 000 € de plus pour les trois colonnes.

Il signale qu'aucune remarque particulière n'a été faite lors de la réunion et suggère de reporter la décision d'installer ou pas un "molok" aux Arnauds à un prochain conseil.

### **Sécurité incendie**

**Denis Pelé** demande s'il serait possible de revoir le problème des lances à incendie dans les hameaux. Lors de l'incendie des bennes de tri aux Prats, les pompiers sont arrivés après 40 minutes. La commune a-t-elle le droit de les utiliser ?

**Jean-Luc Ravanat** répond qu'avant de se rééquiper, il est nécessaire de savoir si la commune est autorisée à s'en servir. L'utilisation des lances pose un problème de responsabilité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membre présents.